



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240229-2024-004-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE** 29 FEV. 2024  
**N°2024-004**

### Conseil municipal **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **SEANCE DU 7 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Adoption du tableau modificatif des effectifs des emplois permanents**

**Rapporteure** : Mme THIROUX

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### **Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### **Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO, M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

**Secrétaire de séance** : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Direction des Ressources Humaines  
Affaire suivie par MM/ST  
Séance du Conseil municipal du 7 février 2024

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313, R2313-8 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 du Code susvisé ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 décembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024;

### **Considérant** ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions légales précitées par la réalisation d'un tableau des effectifs.

En effet, ce tableau des effectifs, des emplois et des grades constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par cadre d'emploi et grade et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Celui-ci fait un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

La nécessité d'un pilotage des emplois, des effectifs et des grades de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

En effet, sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur le Code Général de la Fonction Publique (article L313-1).

Dans une logique de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), le tableau des effectifs, des emplois et des grades doit faire l'objet régulièrement d'ajustements pour tenir compte :

- des créations de poste
- des suppressions de postes
- des modifications de quotité de temps de travail de postes ;
- des politiques d'avancement et de nomination internes ;
- de la mise en place de mesures nationales impactant les grades

Il est donc indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs dans le sens où il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En lien avec les réorganisations mises en place au cours de l'année 2023, les modifications intervenues sont les suivantes :

**1/ Les postes de catégorie A supprimés par le conseil municipal au cours de l'année 2023 :**

Intitulé poste supprimé	Ajustement des emplois et des grades
1 poste de directrice ou directeur de l'habitat – Direction de l'habitat	Emploi à temps complet sur le grade d'ingénieur supprimé
1 poste de Cheffe ou chef de projet centre-ville – Service et projets Urbains- Direction du développement Urbain	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
1 poste de chargée ou chargé de mission vie économique et locale – service promotion économique et emploi- Direction du Développement urbain	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
1 poste de chargée ou chargé de valorisation du patrimoine- Direction du Développement Urbain	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
1 poste de responsable adjoint à temps non complet (50%) service logement	Emplois à temps non complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
1 poste de responsable adjoint à temps non complet (50%) service accueil et logistique	Emploi à temps non complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
1 poste de Responsable Accueil et Services généraux	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial supprimé
Suppression d'emploi pour ajuster les quotités de travail des emplois des enseignants de la spécialité musique du conservatoire	Suppression des emplois temps complet et temps non complet sur le grade de professeur d'enseignement artistique

**2/ Les postes de catégorie A créés par le conseil municipal au cours de l'année 2023**

Intitulé poste créé	Ajustement des emplois et des grades
1 poste d'ingénieur référent sécurité et accessibilité- Direction des Bâtiments et de l'Energie	Emploi à temps complet sur le grade d'ingénieur déjà inscrit au tableau des effectifs de 2023 - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de responsable de service de la maîtrise d'ouvrage publique Direction des Bâtiments et de l'Energie	Emploi à temps complet sur le grade d'ingénieur déjà inscrit au tableau des effectifs de 2023 - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de directeur du développement urbain (DDU)	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 emploi non permanent de chargé ou de chargée de projet qualité de vie au travail et	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial créé

autorisant le recrutement d'un agent ou d'une agente contractuel(le) pour mener à bien le projet	
1 poste de cheffe ou de chef de service emploi, compétences et parcours professionnels	Emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial déjà inscrit au tableau des effectifs 2023 Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de dermatologue- direction de la santé	Emploi à temps complet sur le grade de médecin territorial créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de chirurgien-dentiste- direction de la santé	Emploi à temps complet sur le grade de médecin territorial créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de médecin infectiologue- Direction de la santé- TNC- 14,28%	Emploi à temps non complet de 14,28% sur le grade de médecin territorial créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de psychologue petite enfance- direction de l'éducation et de la petite enfance	Emploi à temps complet sur le grade de psychologue territorial créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste d'ingénieur voirie et réseaux divers-DITEP	Emploi à temps non complet sur le Grade d'ingénieur déjà inscrit au tableau des effectifs 2023 – Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de Directrice ou de Directeur de l'Espace Public et de la Transition Ecologique- direction générale des services techniques	Emploi à temps complet sur le Grade d'ingénieur en chef créé - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de responsable du service Energie- Direction des Bâtiments et de l'Energie	Emploi à temps complet sur le Grade d'ingénieur créé - délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de chargé ou de chargée d'études foncières- Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie	Emploi à temps complet sur le Grade d'attaché territorial existant dans le tableau des effectifs - Délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières- Direction générale des services techniques	Un emploi à temps complet sur le grade d'attaché territorial créé
Création d'emploi à temps complet et à temps non complet pour ajuster les quotités d'emploi des enseignants de la spécialité musique du conservatoire	Emplois à temps complet et à temps non complet sur le grade de professeur d'enseignement artistique créés

### **3/ Les postes de catégorie A transformés par le conseil municipal au cours de l'année 2023**

<b>Intitulé du poste supprimé</b>	<b>Intitulé du poste créé</b>
1 poste de directrice ou directeur du développement Urbain  Emploi à temps complet sur le grade d'ingénieur en chef supprimé	1 poste de Directrice ou directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie  Emploi à temps complet sur un grade d'attaché a été créé et le poste a été ouvert aux contractuels
Suppression d'emploi pour ajuster les quotités de travail des emplois des enseignants de la spécialité musique du conservatoire	Création de quotité de travail pour ajuster les quotités de travail des emplois des enseignants de la spécialité musique du conservatoire  Emplois à temps complet et à temps non complet sur le grade de professeur d'enseignement artistique créés - la délibération autorise l'accès aux contractuels

### **4/ Les postes de catégorie B supprimés par le conseil municipal au cours de l'année 2023**

<b>Intitulé poste supprimé</b>	<b>Ajustement des emplois et des grades</b>
1 poste de cadre de proximité – service population	Emploi à temps complet sur le grade de rédacteur supprimé
1 poste de responsable adjoint à 50%-service Accueil et services généraux – direction de la population	Emploi à temps non complet de 50% sur le grade de rédacteur supprimé
1 poste de gestionnaire administratif élection- service état civil – Direction de la population	Emploi à temps complet sur le grade de rédacteur supprimé
Suppression des Emplois à temps complet et à temps non complet sur le grade d'assistant ou assistante d'enseignement artistique	Emploi à temps complet sur le grade d'assistant d'enseignement artistique

### 5/ Les postes de catégorie B créés par le conseil municipal au cours de l'année 2023

Intitulé poste créé	Ajustement des emplois et des grades
1 poste de technicien de proximité à la Direction de l'informatique	Emploi à temps complet de grade de technicien- inscrit au tableau des effectifs 2023- délibération de création de poste pour autoriser l'accès aux contractuelles ou contractuels
1 poste de responsable de secteur de la restauration technique- poste pour ouvrir l'accès aux contractuelles ou contractuels	Emploi à temps complet sur le grade de rédacteur déjà inscrit au tableau des effectifs 2023 - délibération autorisant l'accès aux contractuels
1 poste de coordinatrice ou de coordinateur de secteur de la direction de la vie citoyenne et jeunesse.	Emploi à temps complet sur le grade d'animateur déjà inscrit dans le tableau des effectifs 2023 - délibération autorisant l'accès aux contractuels
2 postes de maître-nageur sauveteur. Poste déjà inscrit dans le tableau des effectifs et emplois budgétaire 2023- délibération de création de poste pour ouvrir l'accès aux contractuelles ou contractuels	Emploi à temps complet sur le Grade d'éducateur territoriaux des activités sportives déjà inscrits au tableau des effectifs 2023 - délibération autorisant l'accès aux contractuels
Création de quotité de travail pour des assistants d'enseignement artistique	Grade d'assistant d'enseignement artistique - Délibération autorisant l'accès aux contractuels

### 6/ Les postes de catégorie B transformés par le conseil municipal au cours de l'année 2023

Intitulé poste supprimé	Intitulé poste créé	Ajustement des grades
1 poste de chargée ou de chargé du suivi des effectifs et des commandes- Direction de l'entretien et de la restauration	1 poste de responsable de secteur à la restauration technique	Maintien de l'emploi à temps complet de technicien et ouverture aux contractuels de 3 ans

### 7/ Les postes de catégorie C supprimés par le conseil municipal cours de l'année 2023

Intitulé poste supprimé	Ajustement des grades
5 postes d'agent d'accueil (ex-service Accueil et logistique)	Emploi à temps complet sur le grade d'adjoint administratif supprimé
1 agente ou 1 agent de liaison du courrier-ex-service Travaux des assemblées	Emploi à temps complet sur le grade d'adjoint administratif supprimé
1 aide archiviste - service Archives	Emploi à temps complet sur le grade d'adjoint administratif supprimé

## 8/ Les postes de catégorie C créés par le conseil municipal au cours de l'année 2023

Intitulé poste créé	Ajustement des grades
15 postes d'agent de police de catégorie C	Emploi à temps complet sur le grade d'agent de police municipal

### après en avoir délibéré, à la majorité

**38 votes pour** dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

**2 votes contre**, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

**7 abstentions** dont 1 procuration (Mme KEITA-GASSAMA), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le tableau des effectifs modifié de la collectivité tel que présenté en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



Handwritten signature of Monsieur Laurent JEANNE over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur David SLIMOVICI  
Conseiller municipal



Handwritten signature of Monsieur David SLIMOVICI over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Transmission en préfecture, le **29 FEV. 2024**

Publication, le **29 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



Handwritten signature of the Mayor over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Cat		Annexe 2 - Tableau des effectifs après ajustements		ETP (budgété)		ETP Pourvu		ETP (budgété)		ETP Pourvu	
		Lignes	Grade budgétaire	TC	TNC	TC	TNC	TC / TNC	TC / TNC	TC / TNC	TC / TNC
Catégorie A	1	Administrateur	1,00		1,00		1,00	1,00	1,00		1,00
	2	Administrateur hors classe	3,00		3,00		3,00	3,00	3,00		3,00
	3	Chef de police municipale	1,00		1,00		0,00	1,00	1,00		0,00
	4	Attaché	79,00		79,00		68,80	79,00	79,00		68,80
	5	Attaché hors classe	3,00		3,00		2,00	3,00	3,00		2,00
	6	Attaché principal	25,00		25,00		18,00	25,00	25,00		18,00
	7	Directeur territorial	1,00		1,00		1,00	1,00	1,00		1,00
	8	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	2,00		2,00		0,90	2,00	2,00		0,90
	9	Bibliothécaire territorial	5,00		5,00		4,90	5,00	5,00		4,90
	10	Cadre de santé	5,00		5,00		4,00	5,00	5,00		4,00
	11	Conseiller territorial A.P.S.	3,00		3,00		1,00	3,00	3,00		1,00
	12	Conseiller territorial A.P.S. principal	2,00		2,00		1,00	2,00	2,00		1,00
	13	Conservateur (bibliothèque)	3,00		3,00		1,00	3,00	3,00		1,00
	14	Conservateur en chef (bibliothèque)	3,00		3,00		1,00	3,00	3,00		1,00
	15	Directeur général des services techniques des communes de 80 à 150.000 hab.	1,00		1,00		1,00	1,00	1,00		1,00
	16	Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	3,00		3,00		3,00	3,00	3,00		3,00
	17	Directeur général des services des communes de 80 à 150.000 hab.	1,00		1,00		1,00	1,00	1,00		1,00
	18	Educateur territorial de jeunes enfants	13,00		13,00		8,80	13,00	13,00		8,80
	19	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	8,00		8,00		7,00	8,00	8,00		7,00
	20	Collaborateur de cabinet	3,00		3,00		3,00	3,00	3,00		3,00
	21	Infirmier en soins généraux	5,00		5,00		4,00	5,00	5,00		4,00
	22	Infirmier en soins généraux hors classe	4,00		4,00		1,00	4,00	4,00		1,00
	23	Ingénieur en chef	2,00		2,00		1,00	2,00	2,00		1,00
	24	Ingénieur en chef hors classe	6,00		6,00		3,00	6,00	6,00		3,00
	25	Ingénieur	18,00		18,00		13,00	18,00	18,00		13,00
	26	Ingénieur principal	12,00		12,00		10,00	12,00	12,00		10,00
	27	Médecin				4,27		0,65	4,27		0,65
	28	Médecin de 2ème classe				2,00		0,40	2,00		0,40
	29	Médecin hors classe	10,00		10,00	11,73	5,24	4,12	21,73		16,97
	30	Pédicures-pod.ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip. h cl	3,00		3,00		2,00	3,00	3,00		2,00
	31	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	6,00		6,00	3,40	4,16	0,50	9,40		7,56
	32	Professeur d'enseignement artistique hors classe	13,00		13,00		12,00		13,00		12,00
	33	Psychologue de classe normale	2,00		2,00		2,00		2,00		2,00
	34	Psychologue hors classe				1,00		0,32	1,00		0,32
	35	Puéricultrice	3,00		3,00		0,00	3,00	3,00		0,00
	36	Puéricultrice hors classe	2,00		2,00		1,00		2,00		1,00
	37	Puéricultrice de classe supérieure *	3,00		3,00		2,00		3,00		2,00
	38	Sage-femme de classe normale				1,00		0,00	1,00		0,00
<b>Total Catégorie A</b>				<b>254,00</b>	<b>23,40</b>	<b>191,80</b>	<b>5,98</b>	<b>277,40</b>	<b>215,20</b>		
Catégorie B	39	Animateur	34,00		34,00		29,00	34,00	34,00		29,00
	40	Animateur principal de 1ère classe	12,00		12,00		12,00	12,00	12,00		12,00
	41	Animateur principal de 2ème classe	10,00		10,00		10,00	10,00	10,00		10,00
	42	Assistant de conservation	4,00		4,00		3,00	4,00	4,00		3,00
	43	Assistant de conservation principal de 1ère classe	4,00		4,00		4,00	4,00	4,00		4,00
	44	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2,00		2,00		1,80	2,00	2,00		1,80
	45	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3,00		3,00	1,15	3,00	0,77	4,15		4,15
	46	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3,20		3,20	2,60	3,00	1,42	5,80		5,60

Cat	Lignes	Grade budgétaire	Annexe 2 - Tableau des effectifs après ajustements		ETP (budgété)		ETP Pourvu		ETP (budgété)		ETP Pourvu	
			TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC / TNC	TC / TNC	TC / TNC	TC / TNC
	47	Auxiliaire de puériculture de classe normale	26,00		26,00		26,00		26,00		26,00	26,00
	48	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	24,00		24,00		24,50		24,00		24,50	24,50
	49	Educateur territorial des A.P.S	12,00	0,55	11,00	0,19	11,00	0,19	12,55		11,55	11,55
	50	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1,00		1,00		1,00		1,00		1,00	1,00
	51	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	5,00		5,00		5,00		5,00		5,00	5,00
	52	Infirmier de classe supérieure	2,90		2,90		2,90		2,90		2,90	2,90
	53	Rédacteur	47,40		47,40		45,40		47,40		45,40	45,40
	54	Rédacteur principal de 1ère classe	22,00		22,00		22,00		22,00		22,00	22,00
	55	Rédacteur principal de 2ème classe	18,80		18,80		14,80		18,80		14,80	14,80
	56	Technicien paramédical de classe normale	3,00		3,00		2,00		3,00		2,00	2,00
	57	Technicien paramédical de classe supérieure	1,00		1,00		1,00		1,00		1,00	1,00
	58	Technicien	25,00		25,00		20,00		25,00		20,00	20,00
	59	Technicien principal de 1ère classe	4,00		4,00		4,00		4,00		4,00	4,00
	60	Technicien principal de 2ème classe	11,80		11,80		11,80		11,80		11,80	11,80
		<b>Total Catégorie B</b>	<b>276,10</b>	<b>4,30</b>	<b>257,20</b>	<b>2,39</b>	<b>257,20</b>	<b>2,39</b>	<b>280,40</b>		<b>261,50</b>	<b>261,50</b>
		<b>Catégorie C</b>	<b>31,50</b>		<b>26,50</b>		<b>26,50</b>		<b>31,50</b>		<b>26,50</b>	<b>26,50</b>
	61	Adjoint administratif territorial	70,90		70,90		70,90		70,90		70,90	70,90
	62	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	51,40	0,50	50,40	0,18	50,40	0,18	51,90		50,90	50,90
	63	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	192,00	58,02	160,96	20,23	160,96	20,23	250,02		218,98	218,98
	64	Adjoint technique territorial	116,00	0,74	115,00	0,29	115,00	0,29	116,74		115,74	115,74
	65	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	212,00	13,53	209,49	4,73	209,49	4,73	225,53		223,02	223,02
	66	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	44,00	26,01	37,00	8,94	37,00	8,94	70,01		63,01	63,01
	67	Adjoint territorial d'animation	15,90		15,90		15,90		15,90		15,90	15,90
	68	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	28,00		28,00		26,00		28,00		26,00	26,00
	69	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	4,00		4,00		4,00		4,00		4,00	4,00
	70	Adjoint territorial du patrimoine	4,00		4,00		4,00		4,00		4,00	4,00
	71	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	2,60		2,60		2,60		2,60		2,60	2,60
	72	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	33,00		25,00		25,00		33,00		25,00	25,00
	73	Agent de maîtrise	44,00		44,00		44,00		44,00		44,00	44,00
	74	Agent de maîtrise principal	8,00		8,00		8,00		8,00		8,00	8,00
	75	Brigadier-chef principal	10,00		10,00		5,00		10,00		5,00	5,00
	76	Gardien-brigadier	12,00		11,80		11,80		12,00		11,80	11,80
	77	Agent social	1,00		1,00		1,00		1,00		1,00	1,00
	78	Agent social principal de 1ère classe	9,00		9,00		9,00		9,00		9,00	9,00
	79	Agent social principal de 2ème classe	19,30		19,30		19,30		19,30		19,30	19,30
	80	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	21,00		21,00		21,00		21,00		21,00	21,00
	81	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	8,00		7,00		7,00		8,00		7,00	7,00
	82	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	4,00		4,00		4,00		4,00		4,00	4,00
	83	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	941,60	98,80	871,85	34,37	871,85	34,37	1 040,40		970,65	970,65
		<b>Total Catégorie C</b>	<b>2,00</b>		<b>2,00</b>		<b>2,00</b>		<b>2,00</b>		<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
		<b>Emplois hors catégorie</b>	<b>13,00</b>		<b>13,00</b>		<b>13,00</b>		<b>13,00</b>		<b>13,00</b>	<b>13,00</b>
		<b>Total Emploi hors catégorie</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>		<b>15,00</b>	<b>15,00</b>
		<b>Total Général</b>	<b>1 486,70</b>	<b>126,50</b>	<b>1 335,85</b>	<b>42,74</b>	<b>1 335,85</b>	<b>42,74</b>	<b>1 613,20</b>		<b>1 462,35</b>	<b>1 462,35</b>
<b>Agents non titulaires sur emplois non permanents de Catégorie C (Adjointes techniques ou adjoint administratif)</b>									42,95		42,95	
											1 656,15	1 505,30